



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL de la 41^e séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond présidée par M. le maire Claude Duplain, le 16 décembre 2024 à 19 h, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Claude Renaud
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

Tous membres du conseil formant quorum.

Sont également présents : Mme Chantal Plamondon, directrice générale et assistante-greffière, et M. Nicolas Pépin, directeur général adjoint et trésorier.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Présentation du budget de l'année 2025

1.3 Adoption du budget de l'année 2025

1.4 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027

1.5 Publication du document explicatif du budget de l'année 2025 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

7. Période de questions

8. Levée de la séance

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

24-12-474

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

M. le maire Claude Duplain fait la présentation du budget de l'année 2025.

24-12-475

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025

Attendu qu'un projet de budget pour l'année 2025 a été déposé aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond adopte, pour l'exercice financier 2025, un budget équilibré de 25 311 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

24-12-476

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

Attendu qu'un projet de programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé aux membres du conseil conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

24-12-477

PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

Attendu que le conseil souhaite que le document explicatif du budget et du programme triennal précédemment adoptés soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète que le document explicatif du budget et du programme triennal adoptés soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

Le maire invite les citoyens à formuler leurs questions au sujet du budget et du programme triennal d'immobilisations précédemment adoptés.

Les personnes suivantes ont adressé des questions :

- ✓ M. Denis Cayer
- ✓ Mme Lyne Beaupré
- ✓ Pierre Robitaille



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 h 55.

Chantal Plamondon
Assistante-greffière

Claude Duplain
Maire